Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260127-CCAS26012702-DE

MILIZAC GUIPRONVEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 19/01/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents ou représentés : 14

Séance du 27 janvier 2026

Etaient présents : Bernard QUILLEVERE, Marie-Jo ABASQ, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Jacqueline GILLET-GAGNON, Germaine JESTIN, Céline LAMOUR, Marie-Françoise LE BLOAS, Elisabeth LE BORGNE, Monique MOULIN, Véronique PROVOST, Peggy ROZYNEK, Danielle SANJOSE, Marie-Hélène TREGUER

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Danielle SANJOSE

26.01.27-02 - TARIFICATION - PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration du tarif auquel seront facturés les repas livrés à domicile par la Résidence de Kerbleuniou pour l'année 2026. Celui-ci n'a pas fait l'objet de modification depuis l'année dernière et est fixé à **13,76€**. Ce prix comprend 4,97€ de livraison et de conditionnement (ouvrant droit à crédit d'impôt à hauteur de 50%).

Actuellement, le tarif est de 13,76€. La part des usagers est actuellement de 12.26 €, celle du CCAS de 1,50 €.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve l'application à compter du 1er janvier 2026, du tarif inchangé et fixé à 13,76 Euros.
- Fixe la participation financière du CCAS à hauteur de 1,50 euro par repas pour cette année 2026

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 27 janvier 2026

Le Président,
Bernard QUILLEVERE

CCAS de Milizac-Guipronvel
Mairie - 1 route de Milizac (*Guipronvel*)
29290 MILIZAC-GUIPRONVEL

☎ : 02 98 07 90 31
🖷 : 02 98 07 97 29
💻 : mairie@milizac-guipronvel.bzh